

Raisin marron

Vigne marronne, grosse framboise marronne, grosse ronce, zépine, framboise de l'Inde, franboise-laine

Nom scientifique *Rubus alceifolius*

Synonymes *R. alceaefolius*, *R. bullatifolius*, *R. coillardii*, *R. moluccanus*

Famille Rosaceae



Photos: CBNM (Ch.Fontaine) - ONF (J.Triolo) - Wikimédia commons (B.Navez GNU FDL)

DESCRIPTION

- Allure générale** Buisson sarmenteux à multiples tiges partant de la souche, longues de 3 à 15 m et plus ou moins ramifiées. En milieu ouvert, les tiges en arceaux retombent après quelques mètres. En milieu forestier, les tiges grimpent jusqu'à la canopée.
- Feuilles** Simples et lobées, alternes, à pétiole robuste de 3 à 11 cm, pubescent et muni d'aiguillons recourbés. Limbe épais, ovale aussi large que long, 5 à 25 cm, 5 à 7 lobes arrondis nets, plus ou moins acuminés, séparés par de larges incisions. Marge irrégulière et grossièrement dentée.
- Fleurs** Fleurs regroupées en grappes axillaires ou en panicules terminales, cylindriques, atteignant 20 cm de longueur. 5 à 6 pétales de forme orbiculaire, longs de 5 à 10 mm et larges de 4 à 9 mm. Les étamines sont très nombreuses (160 à 230).
- Fruits** Multitude de tout petits fruits charnus (drupeoles) assemblés en une mûre rouge hémisphérique. Chaque élément du fruit contient une graine. Se détache facilement à maturité.
- Graines** Multitude de très petites graines dures dans chaque mûre. La graine mesure moins d'1 mm.
- Caractéristiques** Espèce pérenne à vivace. La souche vit plusieurs années. La production de graines est abondante à basse altitude, elle diminue en fonction de l'altitude pour s'arrêter vers 1000 m



ÉCOLOGIE

Mode de reproduction

La plante se multiplie activement par marcottage des tiges par enracinement des noeuds en contact avec le sol. Régénération par de nombreux semis spontanés.

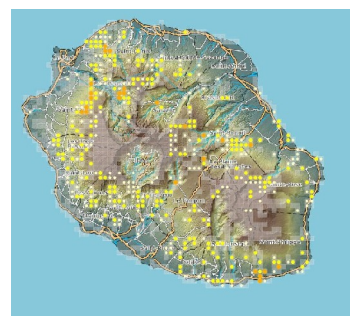
Mode de dissémination

Dispersion à longue distance par les oiseaux frugivores.

Conditions de développement

L'espèce se développe sur tout type de sol. Ses limites écologiques sont définies par l'humidité, la pluviométrie et les basses températures.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Source: Mascarine Catediana

Aire d'origine Asie du Sud Est

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

Réunion Espèce introduite en 1840 à partir de Java comme curiosité qui est devenue très abondante sur les côtes Nord, Est et Sud, de 0 à 1600 m d'altitude. Sur la côte Ouest et Sud-Ouest, elle apparaît dans les ravines à partir de 400 m d'altitude puis en forêt et dans les friches de 700 à 1700 m. Elle se développe dans les forêts à sous bois clair comme les tamarinaies, en lisière forestière, le long des chemins et des routes et dans les trouées ou les effondrements de remparts et les coulées de lave. Egalement abondante dans les ravines, les friches et dans les cultures mal entretenues.

Monde Introduite à Mayotte, en Mauritanie et en Australie et à Madagascar où elle devenue envahissante.

Sites à consulter:

<http://eee.plantnet-project.org> <http://www.issg.org> <http://publications.cirad.fr>
<http://gepv.univ-lille1.fr> <http://vro.dpi.vic.gov.au> <http://www.hear.org/pier>

IMPACTS

Cette espèce est une des principales plantes envahissantes de l'île de La Réunion. C'est une espèce envahissante majeure des forêts de tamarins à sous-bois clair. Elle colonise les lisières et trouées forestières, les bords de chemins et les ravines. Elle forme des fourrés monospécifiques qui empêchent la régénération des espèces indigènes.

Elle est abondante dans les champs de canne à sucre mal entretenus de la côte est. Elle envahit très rapidement toute parcelle laissée sans entretien, à l'abandon ou en friche. Sur les pentes, la ronce a un impact positif car elle retient les sols et freine l'érosion.

USAGES



Fruits (framboises) comestibles ; plante mellifère.

RÉGLEMENTATION / programme de lutte

Cette plante est visée par les arrêtés suivants:

- Arrêté préfectoral N° 2011 – 001479 fixant la liste des végétaux, produits végétaux et autres objets dont l'introduction doit être interdite sur le territoire de l'île de La Réunion.
- Arrêté ministériel du 3 septembre 1990 relatif au contrôle sanitaire des végétaux et produits végétaux fixant la liste des Végétaux ou produits végétaux dont l'introduction est interdite sur le territoire de l'île de La Réunion.

Elle fait partie des espèces de la liste des plantes exotiques envahissantes à La Réunion, définie par le CBNM. Cette essence fait l'objet d'un programme de recherche et de lutte biologique avec l'introduction d'un hyménoptère défoliateur (*Cibdela janthina*) en 2009 (CIRAD - Cabi bioscience).